

Marie-Christine DALLOZ

Député du Jura
Présidente de la commission chargée de vérifier et
d'apurer les comptes de l'Assemblée Nationale
Conseillère Départementale de Molrens en Montagne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

M. Bruno LE MAIRE, Ministre
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Champagnole, le 2 novembre 2020

Réf. MCD/SB/2010041

**Bureau Parlementaire
de Champagnole**
1 rue du Général Leclerc
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03 84 52 05 13
marie-christine.dalloz390@orange.fr

**Bureau Parlementaire
de Saint-Claude**
63 rue du Collège
39200 SAINT-CLAUDE
Tél. 03 84 45 11 14
marie-christine.dalloz39@orange.fr

Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07 SP
Tél. 01 40 63 64 67
Marie-Christine.Dalloz@assemblee-
nationale.fr

Monsieur le Ministre,

Alors que notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent, le Président de la République a annoncé le mercredi 28 octobre dernier un reconfinement, avec tout de même quelques adaptations. Malheureusement, cette décision entraîne une fermeture de tous les commerces dits « non-essentiels ».

Cette mesure provoque une profonde incompréhension chez tous les commerçants qui se voient contraints de fermer quand les grandes enseignes continuent leur activité.

Ces commerces de proximité ont déjà été fragilisés par le premier confinement, et subissent au quotidien la concurrence des grandes surfaces et des sites de vente en ligne, et cette rupture d'égalité risque d'aggraver une situation déjà très critique.

Malgré les mesures qui seront mises en place pour soutenir les établissements fermés, elles ne compenseront pas une activité réelle et le contact avec la clientèle en cette période de l'année où le chiffre d'affaires permet d'assurer leur équilibre.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à cette situation de grand déséquilibre et de concurrence déloyale.

Il me semble également indispensable d'instaurer dans les meilleurs délais un protocole pour permettre aux commerçants de poursuivre leur activité en garantissant la sécurité de leur clientèle, de leurs salariés et d'eux même.

Certaine d'une étude attentive de ma requête, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Député du Jura,



Marie-Christine DALLOZ

Correspondance à adresser au bureau parlementaire de Champagnole